

Sapeur-Pompier Volontaire Pourquoi pas vous ?

Devenir Sapeur-Pompier Volontaire

Conditions de recrutement

- ▶ Etre âgé de 18 à 55 ans.
- ▶ Résider préférentiellement à moins de 10 min du centre de secours.
- ▶ Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale (notamment être vacciné contre l'hépatite B).
- ▶ Jour de ses droits civiques et se trouver en situation régulière au regard du service national.
- ▶ Deux recrutements par an : Juin et Novembre.

Modalités de recrutement

- ▶ Un dossier d'engagement à retirer au centre de secours.
- ▶ Des examens médicaux d'aptitude à l'emploi de sapeur-pompier.
- ▶ Des tests physiques au centre de secours (2500 m de course à pied en moins de 15 min, 10 pompes et 15 abdominaux).
- ▶ Un entretien de motivation avec le chef de centre.

Formation

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, suivie d'une formation continue.

En France, 200 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier.



En Gironde près de 2400 Sapeurs-Pompiers Volontaires exercent l'ensemble des activités dévolues aux services d'incendie et de secours aux côtés de 1900 Sapeurs Pompiers Professionnels.



Savez-vous que votre soutien peut également prendre la forme d'un engagement citoyen, aux côtés des 4600 sapeurs-pompiers de Gironde ?



Les Sapeurs-Pompiers sont un élément indispensable pour garantir, année après année, la qualité du dispositif de secours tant sur notre département que sur l'ensemble du territoire national.

